



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : 3M™ Novec^{MC} Extincteur d'incendie 1230
Autres identifiants : Produit chimique liquide polyvalent (Pressurisé et Non-pressurisé)
Code(s) du produit : 1230
Code(s) de modèle pour les extincteurs : 775, 776R, Janus Systèmes de feu
Utilisation recommandée : Suppression des incendies par ruissellement et inondation. Non destiné à la consommation humaine ou animale.
Fabricant : SAVA FIRE EQUIPMENT INC.
Adresse Internet : www.amerex-fire.com
Adresse : 1085 Stacey Court
Mississauga, ON L4W 2X7
Numéro de téléphone de l'entreprise : (905) 238-6400
Adresse e-mail : info@savafire.ca
Contact en cas d'urgence : Chemtrec 1(800) 424-9300 ou (703) 527-3887
Modifié : 13 mars 2018

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

GHS – Classification

Santé	Environnement	Physique
Toxicité aiguë : Catégorie 5	Aucun	Aucun
Corrosion / irritation cutanée :	Aucun	Aucun
Sensibilisation cutanée : Non	Aucun	Aucun
Yeux : Catégorie 2B	Aucun	Doux
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)	Aucun	Aucun
Cancérogène : Catégorie Aucune	Aucun	Aucun

GHS - Symbole(s) de l'étiquette :



Si pressurisé : Gaz sous pression



GHS - Mot(s) :

Attention

Autres dangers ne donnant pas lieu à une classification : Agent pouvant déplacer l'oxygène disponible et provoquer une suffocation rapide (asphyxiant simple).

GHS - Phrases de risque

Danger pour le GHS	Code(s) GHS	Phrase (s) de code
Physique	H229	*- Contenu sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.
Santé	Aucun	
Environnement	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
De précaution :		
Généralités	P101	Si les conseils médicaux sont nécessaires, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit.
	102	Garder hors de la portée des enfants.
Préventions	P251	Ne pas percer ou brûler, même après utilisation.
	273	Éviter le rejet dans l'environnement
Réponses	P312	Appelez un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
	321	Traitement spécifique (voir Section 4. Mesures de premiers secours).
	302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.
	305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées - continuer à rincer.
	332+313	En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
	337+313	Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
Stockage	P410+403	*- Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Disposition	P501	Éliminer le contenu par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les conteneurs contaminés devraient être éliminés comme produit non utilisé.

* - Si sous pression

Section 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro CE	REACH Numéro d'enregistrement	CAS Numéro	Poids %
1,1,1,2,2,4,5,5,5- Nonafluoro-4-(trifluorométhyl) -3-pentanone (Novec 1230)	436-710-6	Non Applicable	756-13-8	> 99,9
Azote	231-783-9	Annexe IV / V	7727-37-9	<1

Remarque: L'extincteur sous pression utilise de l'azote comme agent d'expulsion.

Aperçu d'urgence: Liquide clair, odeur légère

Section 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Exposition des yeux : Peut causer une légère irritation. Rincer les yeux avec de l'eau et répéter jusqu'à ce que la douleur cesse. Consulter un médecin si l'irritation se développe, ou si des changements de vision se produisent.

Exposition cutanée : Peut causer une légère irritation de la peau. En cas de contact, laver la région touchée abondamment

avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste

Inhalation :

On ne prévoit aucun besoin de premiers secours.

Ingestion :

Rincez la bouche. Consulter un médecin si les problèmes d'ingestion persistent.

Les conditions médicales éventuellement aggravées par l'exposition :

Aucune autre condition médicale n'est prévue.

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables :

Ininflammable

Point d'éclair :

Aucun

Moyens d'extinction appropriés :

Incombustible. Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour les conditions environnantes.

Produits de combustion dangereux :

En cas d'incendie le fluorure d'hydrogène est le principal produit de décomposition. Les produits de décomposition secondaires sont des irritants potentiellement toxiques. Les contenants peuvent exploser à la chaleur d'un incendie.

Données d'explosion :

Sensibilité à un impact mécanique :

Pas sensible

Sensibilité à une décharge statique :

Pas sensible

Dangers inhabituels d'incendie / d'explosion :

Les contenants sous pression peuvent exploser à la chaleur d'un incendie.

Équipement de protection et

Précautions pour les pompiers :

Comme dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à pression, approuvé NIOSH ou équivalent et un ensemble complet de vêtements de protection

Section 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions personnelles :

Évacuer le personnel vers des zones sécurisées. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées Utiliser une protection pour les yeux / le visage.

Équipement de protection individuelle :	Minimum - Si un dégagement important se produit dans un environnement fermé, évacuez immédiatement. Tant que le niveau d'oxygène n'est pas connu, le personnel qui pénètre dans l'environnement devrait porter un appareil respiratoire autonome (respirateur à adduction d'air à pression positive). Si la ventilation est adéquate, portez un respirateur à épuration d'air. Si des produits de décomposition thermique sont présents, porter un respirateur purificateur d'air intégral.
Procédures d'urgence :	Non Applicable
Méthodes de confinement :	Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela peut être fait en toute sécurité Contenir avec un matériau absorbant et des barrages flottant.
Méthodes de nettoyage :	Contenir et recueillir en utilisant un matériau absorbant. Transférer dans des récipients correctement étiquetés pour l'élimination.
Précautions environnementales :	Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau, les drains et les réseaux d'égouts
Autre :	Si le produit est contaminé, utiliser un équipement de protection individuelle et un dispositif de confinement approprié à la nature du produit chimique ou du produit le plus toxique du mélange.

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions personnelles :	Utiliser un EPI approprié lors de la manipulation ou de l'entretien de l'équipement et bien se laver après la manipulation (voir Sections 6 et 8). Ne pas respirer les produits issus de la décomposition thermique. Pour usage industriel ou professionnel seulement. Ne pas utiliser dans une zone confinée avec un échange d'air limité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.
Conditions de stockage / manipulation en toute sécurité :	Conserver le produit dans le contenant d'origine ou dans un extincteur. Le contenu est sous pression -

inspecter régulièrement l'extincteur à la recherche de rouille pour s'assurer de l'intégrité du conteneur. Protéger du soleil. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des bases fortes, des amines et des alcools.

Produits incompatibles :

Incompatible avec des bases fortes.

Section 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom chimique	PEL OSHA	ACGIH TLV	DFG MAK *	EU BLV
1,1,1,2,2,4,5,5,5- Nonafluoro-4-(trifluorométhyl) -3-pentanone	756-13-8	TWA : 150 ppm (1 940 mg/m ³)	1,1,1,2,2,4,5,5,5- Nonafluoro-4-(trifluorométhyl) -3-pentanone	756-13-8

* DFG MAK - Limites réglementaires de l'Allemagne, OSHA PEL - Limites réglementaires aux États-Unis, ACGIH TLV - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux valeur limite de seuil, EU BLV- Valeurs limites biologiques de l'UE : **PNOC - Particules non classifiées ailleurs (ACGIH) également appelées particules autrement réglementé (OSHA) *** NR = non réglementé. Toutes les valeurs sont des concentrations moyennes pondérées dans le temps de 8 heures.

Contrôles d'ingénierie :

Douches
Stations de lavage oculaire
Systèmes de ventilation

Équipement de protection individuelle - EPI Code E :



Protection des yeux / du visage :

Porter des lunettes de protection

Protection du corps et de la peau :

Non Applicable

Protection respiratoire :

Utiliser un respirateur à adduction d'air positif s'il y a un risque potentiel de surexposition par suite d'un rejet non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toutes autres circonstances où les respirateurs à purification d'air pourraient ne pas fournir une protection adéquate. Si des produits issus

de la décomposition thermiques sont attendus, utiliser un respirateur à adduction d'air complet.

Mesures d'hygiène :

De bonnes procédures d'hygiène personnelles sont indispensables, telles qu'éviter la nourriture, le tabac et tout autre contact entre la main et la bouche lors de manipulation. Se laver soigneusement après manipulation.

Section 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide incolore
Poids moléculaire :	316,05
Odeur :	Odeur légère
Seuil olfactif :	Pas d'information disponible
Température de décomposition °C :	Pas d'information disponible
Point de congélation °C :	-108
Point initial d'ébullition °C :	49 °C à 1 atm
État physique :	Liquide
pH:	Non applicable
Point d'éclair °C :	Aucun
Température d'auto-inflammation °C :	Non applicable
Inflammabilité	Non inflammable
Limites d'inflammabilité / d'explosion dans l'air °C :	Supérieures – Non ; Inférieures- Non
Propriétés explosives :	Supérieur - Non Explosif; Inférieur-Non Explosif
Composant volatile (% vol) :	100
Taux d'évaporation :	>1
Densité de vapeur :	11,6 (Air=1)
Pression de vapeur à 25 °C :	0,404 bar
Gravité spécifique à 25 °C :	1,6
Solubilité :	40,95 mg /L 25 à °C
Coefficient de partage :	octanol / air 8.3E-012
Viscosité :	0,6 centipoise à 25 °C

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La stabilité :

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

Réactivité :

Ce matériau peut être réactif avec certains agents dans certaines conditions - voir les rubriques restantes dans cette section.

Incompatibles :	Les bases fortes, les amines, les alcools, et l'eau.
Conditions à éviter :	Entreposage ou manipulation à proximité de produits incompatibles, de chaleur, du soleil. Les récipients sous pression peuvent se rompre ou exploser s'ils sont exposés à la chaleur
Produits de décomposition dangereux :	La chaleur du feu ou les températures élevées peuvent libérer du fluorure d'hydrogène et du perfluoroisobutylène.
Possibilité de réactions dangereuses :	Légère
Polymérisation dangereuse :	Ne se produira pas

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies probables d'exposition :	Inhalation, contact cutané et oculaire.
Symptômes :	
Immédiat :	
Inhalation :	Aucun effet connu sur la santé.
Yeux :	Normalement, ne provoque pas d'irritation significative.
Peau :	Normalement, ne provoque pas d'irritation significative
À retardement :	N'a normalement pas de réaction retardée
Toxicité aiguë :	Relativement non toxique.
Toxicité chronique :	
Exposition de courte durée :	Aucun connu
Exposition de longue durée :	Aucun connu

Valeurs de toxicité aiguë - Santé

Nom chimique	LD50		CL50 (Inhalation)
	Oral	Dermique	
1,1,1,2,2,4,5,5,5- Nonafluoro-4-(trifluorométhyl) -3-pentanone	> 2 000 mg/kg (rat)	> 2 000 mg/kg (rat)	1 227 mg/m ³ (rat)

Toxicité pour la reproduction :	Les ingrédients de ce produit ne sont pas connus pour avoir des effets reproducteurs ou tératogènes.
Organes cibles et effets (TOST) :	Ce produit n'est connu pour avoir aucune toxicité pour un organe cible. Certaines données existent concernant les impacts sur le foie, les reins, la vessie, mais les données ne sont pas suffisantes pour la

classification; tous les autres impacts potentiels sur les organes ne sont pas apparents.

Autres catégories de toxicité

Nom Chimique	Mutagenicité des cellules germinales	Cancérogénicité	Reproducteur	Aspiration
1,1,1,2,2,4,5,5,5- Nonafluoro-4- (trifluorométhyl)-3-pentanone	Pas de danger	Pas considéré comme cancérigène	Pas considéré comme un danger	Pas de danger

Remarque: L'azote, l'expulseur dans un récipient sous pression, est un asphyxiant simple.

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :	Nocif pour la vie aquatique avec des impacts durables
Persistance / Dégradabilité :	Insoluble dans l'eau; Demi-vie photolytique 3-5 jours
Probabilité de biodégradation rapide :	Est: -1,325 (lent)
Probabilité de biodégradation anaérobie :	Est: 0,2243 (lent)
Potentiel de bioaccumulation :	63,04 L/kg (faible)
Facteur de bioconcentration :	63,02 L / kg (poids humide) (BFC faible)
Mobilité dans le sol :	Très insoluble dans l'eau
Log Koc (méthode de Kow) :	Est : 2,66
Log Koa :	Est : 1,529
Log Kow:	Est 2,79

Informations écotoxicologiques - 1,1,1,2,2,4,5,5,5- Nonafluoro-4- (trifluorométhyl-3-pentanone

Organisme d'essai	Aigu (LC50)	EC50
Algue verte, <i>Selenastrum capricornutum</i>	Non Applicable	7,7 mg /L (72 heures)
Poisson zèbre, <i>Brachydanio rerio</i>	> 1 200 mg/L (96 heures)	Non Applicable
Puce d'eau, <i>Daphnia magna</i>	Non Applicable	> 1 200 mg/L (48 heures)
Algue verte, <i>Selenastrum capricornutum</i>	Non Applicable	1,2 mg/L (72 heures, aucun obs. EC)

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Manipulation en toute sécurité :	Utiliser un EPI approprié lors de la manipulation et bien se laver après manipulation (voir Section 8).
Considérations relatives à l'évacuation des déchets :	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.
Emballage contaminé :	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Utilisez un récipient étanche.

Jeter les déchets dans une décharge autorisée pour les déchets industriels. Comme alternative, incinérer dans une usine d'incinération de déchets. Une destruction appropriée peut nécessiter l'utilisation de combustible supplémentaire pendant les processus d'incinération. Les produits de

combustion comprendront de l'acide halogène (HCl / HF / HBr). L'installation doit être capable de manipuler des matériaux halogénés. Les fûts / barils / conteneurs vides utilisés pour transporter et manipuler des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classés comme dangereux selon les réglementations applicables) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux, sauf définition contraire dans les réglementations applicables. Consulter les autorités de régulation respectives pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles

REMARQUES :

Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA classiquement dangereux ou répertorié. Éliminer selon les lois nationales ou locales, qui peuvent être plus restrictives que les lois ou règlements fédéraux. Le produit utilisé peut être altéré ou contaminé, ce qui crée différentes considérations d'élimination.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Polluant marin ? :	NON
IATA	Non réglementé
Département des transports (DOT) des États-Unis	Non réglementé

REMARQUES :

Ce produit n'est pas défini comme une matière dangereuse selon la norme 49 CFR 172 du Ministère des transports américain (DOT), ou par la réglementation relative aux Transports du Canada «Transports de marchandises dangereuses ».

Précautions particulières pour l'expédition :

Les informations de transport ci-dessus couvrent l'agent d'extinction d'incendie Novec 1230 (CAS 756-13-8) expédiés dans des conteneurs en vrac et non dans des extincteurs ou des systèmes d'extinction d'incendie. En cas d'expédition dans un extincteur d'incendie à pression stockée, et pressurisé avec un gaz propulseur ininflammable, inerte et non toxique, l'extincteur est considéré comme une matière dangereuse par le Ministère des transports américain et le Transport du Canada. Le nom officiel d'expédition doit être EXTINCTEUR D'INCENDIE et la désignation de l'ONU est UN1044. La classe / division de danger du DOT est QUANTITÉ LIMITÉE en cas de pressurisation inférieure à 241 psig et en cas d'expédition par transport routier ou ferroviaire. Utiliser une étiquette de Gaz ininflammable (classe 2,2) en cas d'expédition par transport aérien.
Groupe d'emballage – Non Applicable.

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Statuts des inventaires internationaux : Tous les ingrédients sont dans les inventaires suivants

Pays	Agences	Statuts
États-Unis d'Amérique	TSCA	Oui
Canada	DSL	Oui
Europe	EINECS/ELINCS	Oui
Australie	AICS	Oui
Japon	MITI	Oui
Corée du Sud	KECL	Ne se conforme pas

Informations réglementaires fédérales U.S :

SARA 313 :

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) – Ce produit ne contient pas de produits chimiques soumis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du Code des règlements fédéraux, Partie 372. Aucun des produits chimiques de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration en vertu de la loi SARA, ou à des quantités de planification de seuil SARA (TPQ) ou des quantités à déclarer CERCLA (QR) ou est réglementé en vertu de la TSCA 8(d).

SARA 311/312 Catégories de danger :

Danger aiguë pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
*-Danger de libération soudaine de pression	Oui
Danger de réaction	Non

*- Uniquement applicable si le matériau est dans un extincteur pressurisé.

Lois sur la qualité de l'eau et de l'air (Clean Water/Clean Air Acts) :

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluant en vertu de la Clean Water Act (40 CFR 122,21 et 40 CFR 122,42) ou Clean Air Act, Section 112 Polluants atmosphériques dangereux (PAD) (voir 40 CFR 61) et l'article 112 des amendements à la Clean Air Act de 1990.

Informations réglementaires des États-Unis :

Les substances chimiques de ce produit sont couvertes par les réglementations spécifiques de l'État, comme indiqué ci-dessous :

Alaska - Substances dangereuses et toxiques désignées : Aucune

Californie - Limites d'exposition admissibles pour les polluants chimiques : Aucune

Floride - Liste de substances : Aucune

Illinois - Liste de substances toxiques : Aucune

Kansas - Section 302/303 Liste : Aucune

Massachusetts - Liste des substances : Aucune

Minnesota - Liste de substances dangereuses : Aucune

Missouri – Informations relatives à l'employeur / Liste de substances toxiques : Aucune

New Jersey - Droit à connaître la liste de substances dangereuses : Aucun
Dakota du Nord - Liste de produits chimiques dangereux, quantités à déclarer : Aucune
Pennsylvanie - Liste de substances dangereuses : Aucune
Rhode Island - Liste de substances dangereuses : Aucune
Texas - Liste de substances dangereuses : Aucune
Virginie-Occidentale - Liste de substances dangereuses : Aucune
Wisconsin - Substances toxiques et dangereuses : Aucune

Proposition 65 de la Californie : Aucun composant n'est répertorié dans la liste de la Proposition 65 de la Californie.

Règlement sur le droit de savoir des États américains

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par la réglementation de l'État sur le droit de savoir.

Section 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité (FDS) se conforme aux exigences des réglementations ou normes des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, et de l'UE, et se conforme au format proposé ANSI Z400,1 de 2003.

Date d'émission	13 mars 2018
Date de révision	Aucune
Notes de révision	Aucune

Les informations contenues dans ce document sont données de bonne foi, mais aucune garantie, explicite ou implicite, n'est faite. Préparé par William F. Garvin, CIH.